

Archives départementales de Lot-et-Garonne

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SÉRIE Y

***ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
DE
LOT-ET-GARONNE***

1800-1940

par

Isabelle BRUNET, assistante de conservation

sous la direction de

Martine SALMON-DALAS,
directeur des Archives départementales

Agen

1998

INTRODUCTION

BRÈVE PRÉSENTATION HISTORIQUE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE LOT-ET-GARONNE

Réformer le système répressif, suppliciel et carcéral d'Ancien Régime a été, dès avant la période révolutionnaire, le souci des philosophes, humanistes et autres Lumières. Ainsi apparut l'emprisonnement dans l'échelle des peines ; la prison pénale fut créée par la loi du 25 septembre-6 octobre 1791 instituant le code pénal. Le XIX^e siècle a ainsi inventé un nouveau genre de punition, la privation de liberté¹.

Prisons départementales d'Agen, de Nérac, de Marmande et Villeneuve-sur-Lot

L'assemblée en 1791 compléta l'instauration de la prison pénale par la décision d'organiser des prisons spécifiques : **maisons d'arrêt** auprès de chaque tribunal de district, pour les prévenus qui attendaient leur jugement², **maisons de justice** auprès de chaque tribunal criminel départemental, pour les accusés qui devaient passer en cour d'assises, **prisons pour peine** destinées aux condamnés³. Les prisons départementales, c'est-à-dire maisons d'arrêt, de justice et de correction, gérées par des administrations départementales⁴, enfermaient les personnes incarcérées avant jugement, les condamnés à de courtes peines (moins d'un an), des enfants et des passagers divers (militaires, marins, vagabonds, forçats, etc)⁵. De surcroît, en 1808, le nouveau code d'instruction criminelle imposa comme règle la détention provisoire avant jugement pour les personnes poursuivies sans ressources⁶, les dettiers.

Ces prisons départementales avaient droit de cité dans les chefs-lieux d'arrondissements de Lot-et-Garonne, Nérac, Marmande, Villeneuve-d'Agen, devenu

¹ PETIT (Jacques-Guy), *Ces peines obscures. La prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard.

² Art. 7 de la loi du 7 pluviôse an IX, puis art. 70 du code des délits et des peines.

³ PETIT (Jacques-Guy), *op.cit.*, p 117.

⁴ La gestion de ces prisons fut confiée aux départements par le décret impérial du 9 avril 1811.

⁵ PETIT (Jacques-Guy), *op.cit.*, p.129.

⁶ *Ibid.* p 119.

Villeneuve-sur-Lot⁷, et bien sûr Agen. Ce réseau homogène était complété à l'échelle communale par des dépôts de sûreté, appelés aussi violons, salles de dépôt sous la surveillance des maires qui servaient aux emprisonnements de simple police et à la détention provisoire des individus arrêtés en flagrant délit⁸. A partir de 1872, les chambres de sûreté, rattachées aux postes de police ou de gendarmerie, les remplacèrent. Au milieu du XIX^e siècle, Aiguillon, Casteljaloux et Castillonnès, par exemple, complétaient le tissu carcéral agenais. Au début du XX^e siècle, sont mentionnés Nérac, Montagnac, Casteljaloux, Villefranche-du-Queyraz, Damazan, Buzet, Puch, Saint-Pierre-de-Buzet, Bruch... Les annuaires départementaux en recensent 33 en 1890, 35 en 1900.

Au début du XX^e siècle, il y eut plusieurs réformes de l'appareil judiciaire et un profond allègement de la carte pénitentiaire de la France. Par décret du 6 septembre 1926, de nombreuses maisons d'arrêt petites et jugées inutiles furent fermées et leurs commissions de surveillance supprimées par instruction ministérielle du 27 mars 1927. Ainsi disparurent pour le département de Lot-et-Garonne les prisons de Nérac, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, dont tous les détenus furent transférés à Agen, qui devenait l'unique prison départementale⁹. Quelques-unes, comme Marmande, connurent pourtant un sursis, rétablies par la loi du 22 août 1929 : réouverte en 1931, elle fonctionna comme maison d'arrêt et de justice jusqu'en 1934, date à laquelle elle fut définitivement supprimée, lors d'une deuxième réforme judiciaire (décret du 26 avril 1934).

Maison centrale de détention d'Eysses

Un autre type d'établissement pénitentiaire, géré plus étroitement par l'Etat, était celui des maisons centrales. Créées officiellement par le décret impérial du 16 juin 1808, elles existaient dès avant ce décret, puisque la maison centrale d'Eysses, une des premières-nées en France, avait été aménagée dans l'ancienne abbaye bénédictine du même nom à partir de 1803. Destinées aux condamnés à de longues peines¹⁰, elles n'étaient pas très nombreuses et drainaient la population carcérale de plusieurs départements environnants. Ces maisons de force et de correction, d'abord à la charge des départements, furent à partir de 1817 financées par le Trésor public¹¹. Il en exista tout au long du XIX^e siècle entre vingt et trente.

⁷ Les prisons de Nérac et Villeneuve-sur-Lot étaient des maisons d'arrêt et de correction, quand celle d'Agen était une maison d'arrêt, de justice et de correction. Quant à celle de Marmande, maison d'arrêt et de correction, elle ne fut que très peu de temps maison de justice, de 1848 à 1858 ; et de 1934 à 1937, elle fut réouverte comme maison d'arrêt et de justice.

⁸ Cette peine était souvent purgée à la maison d'arrêt, comme le montrent les registres d'écrou.

⁹ Les prisons gérées par les départements furent progressivement rétrocédées à l'Etat par application progressive de l'ordonnance du 30 décembre 1944.

¹⁰ L'ordonnance royale du 18 avril 1817 destina aux maisons centrales de détention les condamnés à une peine supérieure à un an. Ces peines privatives de liberté étaient les travaux forcés (perpétuité ou à temps), la réclusion (5 à 10 ans de détention), l'emprisonnement correctionnel jusqu'à 5 ans. La surveillance de haute police pouvait être la peine accessoire des peines correctionnelles et criminelles.

¹¹ PETIT (Jacques-Guy), *op. cit.*, p 123. Sous la seconde restauration, le ministre Vaublanc voulait fermer les maisons centrales, créations napoléoniennes qui paraissaient suspectes et par le système du travail carcéral amélioraient un peu le sort des détenus. Mais l'intermède libéral des années 1817-1820, le renouveau philanthropique qui entourait la Société royale des prisons provoqua l'enracinement et l'extension de ces grandes prisons.

La maison centrale d'Eysses fut ainsi une des premières maisons centrales ouvertes en France. En 1803 eut lieu une réorganisation du diocèse d'Agen. Il fut décidé de ne pas restaurer le service du culte dans la chapelle de l'ancienne abbaye bénédictine d'Eysses, près Villeneuve-sur-Lot, car la chapelle paroissiale de Saint-Sernin suffisait à la population d'Eysses. Par arrêté du 16 fructidor an XI (3 septembre 1803), le gouvernement décida alors de transformer l'abbaye en maison de réclusion pour dix départements¹². A cet effet, elle fut rachetée par l'Etat¹³.

Au départ prison pour hommes et femmes, elle ne reçut très vite, dès 1821, que des hommes. Les femmes furent transférées à Cadillac (Gironde). Elle hébergea jusqu'à 1 200 détenus. Au cours du XIX^e siècle y séjournait une garnison militaire astreinte à la surveillance de la maison centrale.

Par la loi et la circulaire ministérielle du 1^{er} décembre 1875, la maison centrale d'Eysses fut réservée aux condamnés correctionnellement. Ceux destinés à la réclusion furent transférés dans des maisons de force¹⁴. Elle exerça ces fonctions jusqu'en 1895.

Colonie correctionnelle d'Eysses, maison d'éducation surveillée¹⁵

Quelques-unes des maisons centrales françaises, Auberive, Haguenau (maisons pour femmes), ou Loos (pour hommes) devinrent, tout comme Eysses, des colonies correctionnelles, établissements publics¹⁶ destinés aux mineurs délinquants, mis en place au cours du XIX^e siècle.

Afin de mettre en oeuvre les dispositions du code pénal relatives aux mineurs, la loi du 5 août 1850 créa la colonie pénitentiaire pour les condamnés à moins de deux ans en vertu de son article 4, et la colonie correctionnelle pour les condamnés à plus de deux ans en vertu de son article 10. Les colonies correctionnelles et pénitentiaires devaient assurer l'amendement, le relèvement moral des mineurs. L'idée maîtresse qui présidait à leur institution était que la rééducation devait primer la répression. Elles eurent pourtant très vite la réputation de bagnes d'enfants. Eysses était la pire de toutes, voici pourquoi.

Le 2 juin 1895, la maison centrale fut fermée et transformée en colonie correctionnelle, l'unique colonie correctionnelle de l'arsenal pénitentiaire français. Il existait auparavant en France quatre, puis six quartiers correctionnels¹⁷ seulement (Besançon, Dijon, Lyon, Nantes, Rouen, Villeneuve-sur-Lot) qui recevaient les condamnés à plus de deux ans, les insubordonnés et les relégables, exemptés en raison de leur âge. Ces quartiers furent supprimés par la suite, tout au moins à Villeneuve-sur-Lot. Eysses, en effet, en vertu de

¹² Ariège, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, puis également par la suite le Tarn-et-Garonne.

¹³ Le chanoine Marboutin, complétant Antoine de Lantenay dans son ouvrage sur l'abbaye d'Eysses paru en 1893, mentionne à ce sujet une lettre du préfet au ministre de la Police générale in Marboutin (J. R.), *Eysses. Excisum gallo-romain, l'abbaye bébédictine, la paroisse*, Villeneuve-sur-Lot, 1939, p. 28. L'adjudication des travaux fut faite le 26 frimaire an XIII (17 décembre 1804).

¹⁴ Riom, dans le Puy-de-Dôme ou encore Thouars, dans les Deux-Sèvres.

¹⁵ Voir l'annexe 2 pour avoir des précisions sur le cadre institutionnel de ces établissements.

¹⁶ Les colonies privées, très nombreuses à l'origine, furent par la suite de plus en plus rares. La plus connue était la colonie agricole de Mettray.

¹⁷ La mise en place dans les établissements pénitentiaires de quartiers correctionnels fut prévue par la circulaire du 19 juin 1868.

dispositions spéciales, accueillit cette population dans une structure adaptée : elle recevait les mineurs de plus de 13 ans condamnés à plus de deux ans d'emprisonnement (art. 67, 69 du code pénal), les mineurs insubordonnés des autres maisons d'éducation surveillée, les pupilles vicieux de l'assistance publique confiés à l'administration pénitentiaire¹⁸, les mineurs relégables¹⁹, les syphilitiques de toutes les maisons dans un quartier spécial, au cours des années 1920-1930.

Le décret du 31 décembre 1927²⁰ changea le nom de ces colonies par volonté d'éliminer le plus possible leur caractère pénal et d'en transformer l'image : elles devinrent des maisons d'éducation surveillée, écoles de préservation et de réforme. Cependant, afin de distinguer la colonie correctionnelle à caractère exceptionnel de la colonie pénitentiaire normale²¹, le décret a rajouté pour Eysses, seul établissement concerné, le terme de quartier correctionnel²².

Eysses comprenait trois quartiers, définitivement mis en place en 1923 : le quartier correctionnel pour les insubordonnés et indisciplinés de l'Assistance, la section de répression pour les condamnés à plus de 2 ans et les relégables, un quartier spécial pour les syphilitiques. Le régime de l'établissement était renforcé dans le sens de la sévérité : un mur d'enceinte de sept mètres, des barbelés à l'intérieur, des quartiers distincts les uns des autres et verrouillés, pas de sorties le dimanche et les jours de fête, de moins en moins de placements à la campagne, chez des particuliers, abandonnés à cause des inconvénients, quand les autres maisons s'apparentaient plus à un collège ou une école. Eysses possédait un domaine agricole mis en valeur par les pupilles, et employait le reste de la main-d'oeuvre dans divers ateliers.

Eysses accueillit des mineurs jusqu'en septembre 1940²³, date à laquelle l'établissement reçut des détenus politiques, de pair avec le camp de Carrère, camp d'internement administratif. L'établissement redevint après la guerre et jusqu'en 1975 une maison centrale. C'est aujourd'hui un centre de détention, pour des condamnés à d'assez lourdes peines, que l'on estime pourtant amendables.

Il exista avant la création de la colonie correctionnelle d'Eysses un quartier correctionnel²⁴ dans le département. Sa création était initialement prévue dans la prison d'Agen, mais fut réalisée dans celle de Villeneuve-sur-Lot.

¹⁸ Loi du 27 mai 1885.

¹⁹ Loi du 27 mai 1885 art 8 § 2.

²⁰ Prolongé par l'instruction ministérielle du 19 mars 1928. Cependant, les documents montrent que ces dispositions prennent en compte une modification déjà établie.

²¹ Il existait dans les années 1930 cinq établissements. d'éducation surveillée pr garçons : Saint-Hilaire (Vienne), Saint-Maurice (Loir-et-Cher), Belle-Isle-en-Mer (Morbihan), Aniane (Hérault), Eysses (Lot-et-Garonne).

²² Depuis 1921, sa dénomination était maison d'éducation surveillée (quartier correctionnel).

²³ En vérité, il resta à Eysses quelques pupilles jusqu'en 1942. Pupilles et détenus politiques cohabitèrent donc quelques temps.

²⁴ La mise en place dans les établissements pénitentiaires de quartiers correctionnels fut prévue par la circulaire du 19 juin 1868.

Le dépôt de mendicité de Las

Dans un décret impérial du 5 juillet 1808, Napoléon énonçait sa volonté de supprimer la mendicité et ordonnait à chaque département de créer un dépôt de mendicité pour accueillir vagabonds et mendiants volontaires ; un règlement général fut mis en place le 27 octobre 1808. Le dépôt lot-et-garonnais, créé par décision du 9 octobre 1810, fut aménagé dans l'ancien hôpital de Las, appartenant à la commune d'Agen depuis le 1^{er} janvier 1792, et inauguré le 2 janvier 1813. Sa période d'activité fut relativement brève, puisque les dépôts de mendicité furent supprimés par l'ordonnance royale du 20 janvier 1819.

PRÉSENTATION DES FONDS

Note préliminaire sur la gestion administrative des établissements pénitentiaires

La loi du 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795) rattacha la gestion des prisons au ministère de l'Intérieur qui assura sa tâche jusqu'au 13 mars 1911, avec une brève interruption de 1831 à 1834. Puis, à partir de 1911, ce fut au ministère de la Justice de gérer ces établissements.

Le ministère avait pour correspondant et gestionnaire local le préfet du département, intermédiaire obligé de toute décision et quelquefois ordonnateur. C'est ainsi que la sous-série 1 Y s'est constituée et ceci explique pourquoi on trouve de très nombreuses lettres de transmission, quand peu de rapports ou d'états statistiques existent, certainement conservés par les ministères.

Cette tâche administrative fut dévolue à divers bureaux de la préfecture, selon l'évolution de l'organigramme de celle-ci²⁵. Dans un premier temps, gestion comptable et gestion administrative étaient dissociées. Très mouvant dans la première moitié du XIX^e siècle, l'organigramme se stabilise par la suite : dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la première division s'occupait des affaires pénitentiaires, puis à partir de 1893, lui succéda la deuxième division.

La gestion pénitentiaire française était assurée à l'échelon régional par un directeur de circonscription pénitentiaire. L'établissement et l'évolution des circonscriptions pénitentiaires, leurs limites et leur rayon d'action sont des notions mouvantes, sujettes qu'elles étaient à des modifications perpétuelles. Les circonscriptions étaient chargées de la gestion des maisons centrales, maisons d'arrêt, de justice et de correction, des dépôts et chambres de sûreté de leur ressort. Le directeur de la circonscription en assurait le contrôle et l'inspection, et référerait de ses décisions au préfet compétent qui en informait le ministère.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, il en existait une par département. Le décret du 31 mai 1871 en réduit le nombre à 45. La quarantième circonscription pénitentiaire assurait la direction des prisons de Lot-et-Garonne et du Lot, du quartier correctionnel de Villeneuve-sur-Lot et de la maison centrale d'Eysses. Le décret du 20 mars 1888 divisa les prisons de France en 36 circonscriptions pénitentiaires : la 29^e circonscription gérait alors les départements de Lot-et-Garonne, du Lot et de Tarn-et-Garonne ; elle était menée par le directeur d'Eysses²⁶. Par décret du 10 septembre 1926, leur nombre fut encore réduit : il n'en resta plus que 16. Le Lot-et-Garonne dépendait de Bordeaux. Au plus fort de la tourmente des années 1940, il fut transféré à Eysses, puis à Toulouse, pour revenir à Bordeaux en 1945²⁷. Puis la circonscription pénitentiaire d'Eysses comprit les départements de Lot-et-Garonne, de

²⁵ La consultation des annuaires départementaux est de ce point de vue très instructive et nécessaire à une meilleure compréhension du fonds.

²⁶ Chaque maison centrale était devenue le siège d'une direction régionale, regroupant sous son autorité plusieurs établissements de courtes peines.

²⁷ Cette circonscription pénitentiaire couvrait alors les départements suivants, les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'établissements pénitentiaires de chacun : Gironde (4), Landes (1), Dordogne (3), Lot-et-Garonne (2), Haute-Vienne (1), Creuse (1), Indre (1), Vienne (1), Deux-Sèvres (2), Vendée (3), Charente-Maritime (4), Charente (2).

la Haute-Vienne, du Gers, et des Hautes-Pyrénées, ainsi que les établissements pénitentiaires de Pau et Périgueux²⁸.

Composition des fonds

Fonds de la préfecture (1 Y 1-123)

Il faut tout d'abord avouer que le fonds relatif aux établissements pénitentiaires versé par la préfecture est très lacunaire. Des pans entiers de cette gestion sont quasiment ignorés par les documents - comptabilité (nous ne possédons aucun budget !), personnel pénitentiaire (excepté pour la colonie d'Eysses), cultes ou enseignement, par exemple -, de même qu'ils ignorent certains établissements - prisons de Nérac et Marmande. On peut dès lors supputer que ces documents furent l'objet de destructions intempestives²⁹. Cela semble être le cas, notamment pour les documents portant sur le milieu du XIX^e siècle ou encore sur le début du XX^e siècle. Ce fonds qui nous est parvenu représente 4,5 mètres linéaires, dans lesquels très peu d'éliminations ont été faites. La richesse principale du fonds est liée à l'existence dans le département de la maison centrale de détention d'Eysses, devenue colonie correctionnelle.

Dans un premier temps ont été rassemblés les documents relatifs à plusieurs établissements de différentes catégories (1 Y 1-12). Puis les documents ont été classés par types d'établissements : maison centrale d'Eysses (1 Y 13-56), prisons départementales (1 Y 57-80), établissements pour jeunes détenus (1 Y 81-123). Les dossiers sont composés pour une grande part de réglementation, de correspondance et pièces de transmissions. Quelques pièces statistiques étoffent les articles relatifs notamment aux populations pénitentiaires.

On peut signaler pour leur intérêt les dossiers très complets relatifs aux entreprises des services économiques de la maison centrale, des prisons départementales et du quartier correctionnel de Villeneuve-sur-Lot, et au travail des détenus (1 Y 2, 27-34, 63-67, 117) qui intéressent essentiellement le XIX^e siècle, et plus particulièrement les années 1850-1880.

Les articles relatifs à l'aménagement de l'abbaye bénédictine d'Eysses en maison centrale et aux modifications ultérieures sont tout aussi passionnants et également assez complets (1 Y 15-24). Ils contiennent des plans sur papier et calque, que nous avons retirés de la communication en raison de leur état désastreux de conservation. On peut également signaler des documents concernant la maison centrale qui semblent assez rares : des tableaux rendant compte de la conduite des détenus dans le but de participer à la clémence royale (1 Y 43-53). Ces documents ont pour équivalent les tableaux de statistique morale des dossiers de pupilles d'Eysses (2 Y 327-472).

Les articles relatifs à la population pénitentiaire, en partie de nature statistique, en partie de nature descriptive et informative ne sont pas à négliger. Ils sont plus particulièrement intéressants en ce qui concerne les prisons départementales (1 Y 71-78), et surtout la maison d'éducation surveillée d'Eysses (1 Y 105-115).

²⁸ Le département de l'Indre fut temporairement rattaché à la circonscription pénitentiaire de Riom.

²⁹ Voir à ce propos l'introduction du *Guide des Archives de Lot-et-Garonne*.

Enfin, rappelons un article qui se rapporte au dépôt de mendicité de l'hôpital général de Las, à Agen (1 Y 80), assez complet sur la période d'existence de ce dépôt.

Les autres domaines sont abordés d'une manière très laconique, ce qui rend par exemple toute étude sur les prisons départementales assez aléatoire.

Fonds des établissements pénitentiaires (2 Y 1-473, 938 W 1-16)

Les établissements pénitentiaires ont de tout temps essentiellement conservé et versé les registres d'écrou. L'écrou est la consignation obligatoire de tout nouvel arrivant dans une prison, sur un registre spécialement consacré à sa catégorie pénale, par ordre numérique croissant. Chaque transfert d'une prison à une autre ou d'un quartier à un autre au sein d'un même établissement donne lieu à un nouvel écrou.

Les différentes catégories pénales sont les suivantes : prévention et détention provisoire, détention par mesure de simple police, détention des passagers³⁰, détention des appelants, détention pour dettes également appelée contrainte par corps³¹, détention des condamnés. On trouve également des registres de contrôles nominatifs³² et des registres de libération³³.

Nous possédons à quelques exceptions près l'ensemble des registres pour l'ensemble des établissements (2 Y 1-326). Ces documents peuvent permettre l'élaboration d'études statistiques sur la population pénale et son évolution. Ils ont en effet l'avantage de ne pas souffrir outre mesure de lacunes chronologiques. L'ensemble des registres représente 15,2 mètres linéaires.

Il se trouvait également dans le dépôt les registres d'écrou de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Condom (Gers). En effet, le décret du 28 avril 1934 supprima de nombreuses maisons d'arrêt, notamment celles de Condom et Marmande, qui furent rattachées à la prison d'Agen. Ces registres ont été rendus aux Archives départementales du Gers.

Mais la grande richesse de ce fonds et sa profonde originalité réside dans le versement qui a été fait aux Archives départementales des dossiers individuels de pupilles de la colonie correctionnelle d'Eysses. Certains dossiers et un fichier de recherche enfouis dans les archives du greffe du centre de détention d'Eysses ont été découverts trop tardivement pour être intégrés au répertoire imprimé ; ils sont ajoutés dans cette version sous la cote 938 W.

La première richesse de cet ensemble tient tant à la couverture chronologique des dossiers - ils sont à peu près complets de 1918 à 1942- qu'à leur importance numérique - dossiers n°4000 à 6202 pour la section correctionnelle et 200 à plus de 700 pour la section

³⁰ Détenus déposés provisoirement dans une prison en provenance d'une autre, en attente de leur transfert vers un autre lieu de détention.

³¹ La loi du 22 juillet 1867 abolit la contrainte par corps en matière civile et commerciale. Ne subsistent dès lors que les dettiers pénaux.

³² Comptage par année et mois des détenus présents dans l'établissement.

³³ Registre consignait les sorties, dans l'ordre des entrées (numéro croissant d'écrou).

pénitentiaire (15,5 mètres linéaires + 2 mètres linéaires cotés en W). La seconde, et la plus essentielle, tient au fait qu'Eysses était l'unique colonie correctionnelle de France, devenue maison d'éducation surveillée-quartier correctionnel, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Par exemple, les dossiers des pupilles insubordonnés des autres colonies ont suivi les enfants au cours de leurs différentes détentions jusqu'à Eysses, destination ultime. Ces dossiers expédiés par les autres colonies ne sont donc complets que dans ce fonds, et certainement vides ailleurs³⁴. En revanche, quelques pupilles qui n'ont pas fini leur détention comme jeunes détenus à Eysses n'ont plus que des dossiers vides ; ces dossiers sont relativement peu nombreux, ils deviennent systématiques pour les derniers pupilles de l'établissement, lors de leur renvoi en avril 1942 sur Aniane.

Peu d'éliminations ont été faites dans ces dossiers (2 Y 327-472), excepté doubles, pièces de transmission, ou encore bordereaux d'envoi (environ 3 ml.), afin d'en préserver tout le contenu informatif. Ces dossiers permettent une approche qualitative d'un phénomène d'un intérêt sociologique majeur, malgré une ampleur sociale restreinte. En effet, les rédactions et correspondances³⁵ des enfants, la correspondance de l'entourage de l'enfant, le comportement de l'institution vis-à-vis de ces enfants, autant de notions passionnantes qui méritent un important travail d'analyse et d'approfondissement.

L'écriture d'une véritable histoire des institutions pénitentiaires en Lot-et-Garonne est encore à faire. Souhaitons que ce répertoire de la série Y du département en sera l'initiateur.

Ce travail a bénéficié de l'aide de Danielle Fournie, Brigitte Kadi-Hanifi et Patrick Ricard. Qu'ils en soient remerciés.

³⁴ Les Archives départementales de Loir-et-Cher possèdent les dossiers des pupilles de Saint-Maurice à Lamotte-Beuvron de 1930 à 1975 (environ 6 ml. pour la période 1930-1940), ainsi qu'un fonds très intéressant de photographies, cartes postales, cahiers de correspondance des pupilles et rapports, tout comme le fonds de Saint-Hilaire (Vienne) dont les dossiers de pupilles intéressent seulement l'époque contemporaine. Les Archives départementales du Morbihan possèdent des notices individuelles des pupilles de Belle-Isle-en-mer de 1904 à 1914, des notices de placements et réintégrations de 1905 à 1939, des notices de transfèrement de 1922 à 1931 (environ 19 cotes). Quant aux archives de la colonie d'Aniane, versées aux Archives départementales de l'Hérault, elles ne sont pas encore classées : les dossiers de pupilles représenteraient peu de choses pour la période antérieure à 1940.

³⁵A ce propos, il ne faut pas perdre de vue que la correspondance de l'enfant ou de l'entourage contenue dans les dossiers est une correspondance destinée à l'administration, et quand elle ne l'est pas, cela signifie que cette correspondance a été retenue, donc jugée subversive par l'administration.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Principaux ouvrages généraux

Badinter (Robert), *La prison républicaine (1871-1914)*, Paris, Fayard, 1992, 429 p.

Baltard (Louis-Pierre), *Architectonographie des prisons ou parallèle des divers systèmes de distribution dont les prisons sont susceptibles, selon le nombre et la nature de leur population, l'étendue et la forme des terrains*, Paris, Impr. Chapelet, 1829.

Bancal (Jean), « L'oeuvre pénitentiaire de la Restauration et de la Monarchie de Juillet », *Revue de science criminelle et de droit comparé*, 1941, t. VI, N^{os} 2 et 3, p. 219-253.

Baudet (Jean-Jacques), « Du système pénal en France », *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1855.

Bucquet (Paul), *Tableau de la situation morale et matérielle en France des jeunes détenus et des jeunes libérés, et recherches statistiques sur les colonies agricoles, les établissements correctionnels et les sociétés de patronage de jeunes détenus*, Paris, Paul Dupont, 1853, 78 p.

Camp (M. de), « Le patronage des libérés », *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1887, pp. 843-877.

Carlier (Christian), *Le personnel des prisons françaises au XIX^e siècle*, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, coll. Archives pénitentiaires n^o8, 1987, 215 p.

Castan (Yves), *Le personnel des prisons françaises au XIX^e siècle*, Paris, Ministère de la Justice, 1987.

Chassinat, *La réforme pénitentiaire*, Paris, 1882.

Code des prisons ou recueil complet des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministérielles concernant le régime intérieur, économique, disciplinaire, des maisons d'arrêt, maisons de justice, maisons de correction, maisons de force et autres prisons préventives ou pour peines placées sous l'autorité du ministère de l'Intérieur de 1670 à 1940, Paris, 1845-1940, 28 volumes.

Decroix (Valérie), « Les rapports de l'Eglise et de l'Etat au XIX^e siècle. La place du religieux dans l'institution pénitentiaire », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, décembre 1989, p. 301-377.

Deyon (Pierre), *Le temps des prisons. Essai sur l'histoire de la délinquance et les origines du système pénitentiaire*, Paris-Lille, Ed. universitaires, 1975, 196 p.

Douailler (Stéphane) et Vermeren (Patrice), « Les prisons paternelles ou le grand air des enfants pauvres », *Les Révoltes logiques*, 1979, n° 8-9, p. 2-49.

Farcy (Jean-Claude), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*, Paris, CNRS, 1992, 1175 p.

Gaillac (Henri), *Les maisons de correction 1830-1945*, Paris, Cujas, 1971, 374 p.

Geogot (Jean-Claude), « L'état des prisons départementales à la fin de la Monarchie de Juillet : de l'enfermement collectif à l'enfermement cellulaire ? », *Actes du 107^e congrès des sociétés savantes (Brest, 1982)*, Paris, 1983, t. I, p. 359-381.

Haussonville (Gabriel d'), *Les établissements pénitentiaires en France et aux colonies*, Paris, Michel Lévy Frères, 1875, 638 p.

Laffargue (Bernard) et Godefroy (Thierry), « La prison républicaine et son environnement économique. Population en prison et marché du travail (1870-1914) », *Déviance et Société*, 1990, vol. XIV, n° 1, p. 39-58.

Montigny, « Le régime pénitentiaire en France », *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1951, pp. 498-511.

Mosse (Armand), *Les prisons et les institutions d'éducation corrective*, Paris, Sirey, 1939, 397 p.

Perrot (Michèle), sous la direction de, *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 1980, 317 p.

Petit (Jacques-Guy), *Ces peines obscures. La prison pénale en France 1780-1875*, Paris, Fayard, 1990, 738 p.

Petit (Jacques-Guy), sous la direction de, *Histoire des galères, bagnes et prisons. XIII^e-XX^e siècles. Introduction à l'histoire pénale de la France*, Toulouse, Privat, 1991, 368 p.

Pinatel (Jean), *Précis de science pénitentiaire. Législation pénitentiaire. Administration pénitentiaire. Problème de la criminalité juvénile*, Melun, Impr. administrative, 1945.

Rouanet (Marie), *Les enfants du bagne*, Payot, Documents Payot, 1992, 334 p.

Tétard (Françoise), « Enfance victime ou enfance coupable ? La détention des mineurs au XIX^e s. », *Ordre familial et ordre social. Les enfants et leurs familles en France, XVIII^e-XX^e s.*, Colloque Vaucresson, 31 mai-2 juin 1989.

Tonnel G.) et Rollet (H.), *Les enfants en prison*, 1822.

Toubas (Henri), *Les institutions pénitentiaires pour mineurs et délinquants. Etude comparée avec certains pays étrangers, projet de réforme*, thèse de droit, Montpellier, Impr. Azémard cousins, 1936, 112 p.

Vimont (Jean-Claude), *La prison politique en France. Génèse d'un mode d'incarcération spécifique, XVIII^e-XX^e siècles*, Paris, Anthropos, 1993.

Ouvrages sur les établissements pénitentiaires de Lot-et-Garonne

Amicale des anciens d'Eysses, *Eysses contre Vichy 1940-...*, Paris, Ed. Tirésias Michel Reynaud, 224 p.

Amicale des anciens détenus patriotes, *L'insurrection d'Eysses 19-23 février 1944. Une prison dans la résistance*, Paris, Editions sociales, 1974, 252 p.

J.A. de B***, *Recueil de cantiques à l'usage des détenus dans la maison centrale d'Eysses*, Agen, Impr. Prosper Noubel, 1837, 60 p.[A.D. de Lot-et-Garonne, 4 Pl 6]

Banat-Lacombe (Françoise), *La réalité pénitentiaire perçue au travers de trois maisons centrales (Melun-Poissy-Eysses) pendant la première moitié du XIXe siècle*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, 1987, 2 t. + notes, 810 et 99 p.

Favre (Henry), *La maison d'éducation surveillée. Quartier correctionnel d'Eysses*, thèse de droit, Toulouse, Bibliothèque de l'Institut de criminologie de l'université de Toulouse, 1933, 157 p.

Les oeuvres d'un détenu à Agen pendant les mois de juin, juillet et août 1815, Agen, Impr, Currius, [1815].

Syndicat médical de Lot-et-Garonne, *Le scandale d'Eysses près Villeneuve-sur-lot. La colonie correctionnelle d'Eysses, le scandale, le problème de l'enfance délinquante*, Villeneuve-sur-Lot, Impr. Alfred Bador, 1937, 120 p.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Archives départementales de Lot-et-Garonne

Série E dépôt

Archives de la ville d'Agen (1789-1920)

4 I - Etablissements pénitentiaires

- | | | |
|--------|---|--------------|
| 4 I 1 | Instruction de l'administration départementale concernant l'organisation des prisons, questionnaire, transfert de condamnés aux fers à Bordeaux ou Rochefort, insensés de la maison de réclusion d'Agen, prisonniers malades à l'hospice, procès-verbaux de visites des prisons, correspondance concernant le service des prisonniers, prêtres non assermentés, tentatives d'évasions, nomination et rémunération des concierges. | 1791-an VII |
| 4 I 2 | Transfert de prisonniers à l'hospice ou dans un autre centre de détention, visites des détenus, travail carcéral, évasions, demandes de libération et de grâce. | 1842-1870 |
| 4 I 3 | Etats généraux des détenus des prisons de la ville. | an VIII-1846 |
| 4 I 4* | Rapports d'inspections des prisons de la ville. | 1837-1840 |
| 4 I 5 | Etats faisant connaître la conduite des condamnés. | 1818-1819 |
| 4 I 6 | Etats du mouvement des condamnés aux travaux forcés. | 1821-1829 |
| 4 I 7 | Subsistance des détenus ; fourniture de pain et de soupe. | 1793-1844 |

Archives de la commune de Nérac

4 I - Etablissements pénitentiaires

- | | | |
|-------|-----------------------|-----------|
| 4 I 1 | Registre des prisons. | 1806-1841 |
|-------|-----------------------|-----------|

Archives de la commune de Port-Sainte-Marie

(en cours de classement)

Série J

29 J - Fonds des églises réformées

29 J 26 Demande de création d'un poste de pasteur pour desservir Libos, Lustrac et l'aumônerie protestante de la prison d'Eysses, correspondance diverse (1833-1851). Aumônerie de la prison d'Eysses : nominations d'aumôniers, différend entre le pasteur Dangaud et le directeur de la prison, indemnité annuelle (1835-1936).

1833-1936

70 J - Fonds Payen³⁶

70 J 58 Maison d'arrêt d'Agen : 46 plans.

1859-1864

70 J 59 Maison centrale d'Eysses : 44 plans.

1859-1862

Série K

15 K - Bureau militaire et de police

15 K 1-13 Enregistrement des lettres ministérielles.

1810-1841

19 K - Première division

La première division s'est occupée de l'administration pénitentiaire dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

20 K - Deuxième division

La deuxième division s'est occupée de l'administration pénitentiaire de 1893 à 1940.

23 K - Correspondance avec les ministres, préfets, sous-préfets et fonctionnaires divers

³⁶Plans non communicables en raison de leur nature.

23 K 193-194 Correspondance relative à la maison centrale d'Eysses. 1809-1810

24 K -Arrêtés du préfet.

24 K 1-91 Arrêtés préfectoraux. an VIII-1941

Série M

4 M - Police

4 M 13 Lois du 29 octobre 1815. Liste des individus détenus ou soumis à surveillance. 1814-1867

4 M 14-15 Résidence surveillée, haute surveillance, interrogatoires : dossiers classés par ordre alphabétique. 1814-1830

4 M 18 Correspondance du préfet avec le ministère de l'Intérieur. Affaires diverses dont mutinerie à la centrale d'Eysses :mémoire du détenu Lacaze. 1830-1847

4 M 20 Surveillance politique. Classement alphabétique. 1833-1840

4 M 26-36 Coup d'état du 2 décembre 1851. Dossiers de condamnés, poursuites, surveillance, grâces. Classement alphabétique. 1851-1859

4 M 37 Rapports des maires sur les condamnés politiques soumis à surveillance, recherches, transferts de détenus. Dossiers alphabétiques. 1852-1857

4 M 86 Surveillance des condamnés libérés. 1819-1835

4 M 87 Surveillance des condamnés libérés. Condamnés étrangers détenus à Eysses. 1841-1859

4 M 101 Crimes, délits, incendies, accidents. 1820-1880

4 M 102	Gendarmerie. tableaux sommaires des arrestations et des crimes et délits.	1906-1911
4 M 183	Condamnés. Demandes de réhabilitation. Enquêtes.	1904-1929
4 M 184	Réhabilitation. Registre. Instructions. Correspondance.	1905-1940
4 M 185	Prisonniers de guerre autrichiens et espagnols. Listes nominatives, correspondance.	1810-1830

6 M - Statistiques

6 M 4	Statistiques annuelles, portant notamment sur les prisons.	an X-an XI
6 M 5	Idem.	an XII-an XIII
6 M 26	Statistiques des prisons et établissements pénitentiaires.	1836-1860

Série N

1 N - Conseil général et commission départementale

Différentes séances ont eu pour partie leur ordre du jour sur les prisons du département. (une cote correspond à une séance).

1 N 5, 15, 23, 31, 87, 90, 100, 116, 136, 175, 182 - Séances du conseil général et commission départementale avec un ordre du jour se rapportant pour partie aux établissements pénitentiaires.

29 germinal an IX-29 août 1837

1 N 455, 457, 459-465, 467-470, 472-474, 477, 479, 483, 486 - Rapports du préfet concernant notamment les prisons.

23 floréal an X-27 août 1829

1 N 500 et 503 - Rapports des chefs de service concernant les prisons. 1849-1913

2 N - Conseils d'arrondissement

- 2 N 55 Délibérations du conseil d'arrondissement d'Agen. 24 juillet 1843
- 2 N 198 Rapports du sous-préfet de l'arrondissement d'Agen relatifs notamment aux prisons. 26 avril 1813
- 2 N 247, 250-251, 259-260, 265, 268-270, 272 - Délibérations du conseil d'arrondissement de Marmande qui concernent notamment les prisons. 1816-1841
- 2 N 320-321, 329, 331, 334, 338, 340-342, 346, 351, 355-358 - Rapports du sous-préfet de l'arrondissement de Marmande relatifs notamment aux prisons. 1810-1861
- 2 N 387, 393, 402 - Délibérations du conseil d'arrondissement de Nérac qui concernent notamment les prisons. 1816-1831
- 2 N 462, 475, 499 - Rapports du sous-préfet de l'arrondissement de Nérac relatifs notamment aux prisons. 1822-1869
- 2 N 514, 521, 532 - Délibérations du conseil d'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot qui concernent notamment les prisons. 1818-1837
- 2 N 603, 613, 620621, 623 - Rapports du sous-préfet de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot relatifs notamment aux prisons. 1826-1849

3 N - Comptabilité générale du département

- 3 N 236 Condamnés libérés, soldes des pécules, états nominatifs (1847-1850). Maison centrale d'Eysses : recettes et dépenses, correspondance, état nominatif des gardiens (1847), dépenses (1814, 1869), bulletins des dépenses (1906-1909), détenus décédés, versement des valeurs au Trésor et aux héritiers (1858-1886), détenus libérés : secours d'habillement et de route (1907).

4 N - Immeubles et bâtiments départementaux - Prisons

- 4 N 39 Circulaires ministérielles, affaires générales concernant les prisons départementales, projet de reconstruction, programmes, procès-verbaux de commissions (1854-1937). Maison d'arrêt d'Agen : reconstruction³⁷, concours d'architecture, travaux, adjudications, cahier des charges, pose de la première pierre, livraison de la prison (1855-1869).
1854-1937
- 4 N 40 Maison d'arrêt d'Agen.- Achats et échanges de terrains, procès Jounqua (1859-1877). Travaux, devis estimatifs (1872-1939). Mobilier, devis et correspondance (1867-1869).
1859-1939
- 4 N 41 Maison d'arrêt de Marmande.- Construction : devis, rapports, correspondance (1854-1866 ; 1871-1915). Plans n°202 à 206 (1854-1931).
1854-1931
- 4 N 42 Maison d'arrêt de Nérac.- Reconstruction, emplacement, enquête (1854-1855). Acquisition du terrain Ducass (1856-1858). Projet, devis, clauses particulières (1864) ; adjudication (1864), métrés (1866) ; entretien, réparations (1873-1911). Vente à la société coopérative du blé de Nérac, acte du 21 mai 1940. Casteljaloux : dépôt de sûreté, projet (1861-1863). Plans n° 207-213 (1854-1940).
1854-1940
- 4 N 43 Maison d'arrêt de Villeneuve-sur-Lot.- Ancienne prison : correspondance (1827-1854). Nouvelle construction : choix de l'emplacement (1852-1854). Devis, métrés, analyse des prix, rapports (1855-1869). Adjudications (1851-1868). Travaux, correspondances (1854-1866). Appareils de chauffage : installation (1857-1863) ; conflit entre l'entrepreneur et le couvreur (1859) ; vente à la commune des bâtiments de l'ancienne prison (1861). Réception définitive des travaux (1er août 1861). Maison d'arrêt, correspondance, travaux (1867-1917). Vente des bâtiments à la commune (20 décembre 1929). Plans n°214 à 222 (1827-1929).
1827-1929
- 4 N 95 Mobilier départemental. Prisons d'Agen : devis correspondance.

³⁷Voir 4 N 29 plan n° 133.

1864-1869

Série O

2 O - Bâtiments communaux

Commune de Monclar d'Agenais

2 O 173/18 Divers bâtiments - notamment la prison (1819-1820).
1819-1820

Commune de Nérac

2 O 195/66 Autres bâtiments dont prison départementale : acquisition, aliénations.
1866-1867

Commune de Prayssas

2 O 213/29 Maison d'arrêt : constructions dans la porte place du foirail, réparations.
1822-1824, 1851

Série Q

2 Q - Administration des domaines

2 Q 73 Vente de l'ancienne cour royale d'Agen à la ville d'Agen. Inventaire du mobilier fourni à des fonctionnaires. Evêché, Maison centrale d'Eysses. Correspondance.
XIXe-XXe siècles

Série R

R 840 Classe 14 : état nominatif des pupilles de la colonie d'Eysses.
1914

Série V

7 V - Culte réformé

7 V 7 Personnel, nominations et installations, notamment à Libos, Lustrac et Eysses (1837-1840).
an XII-1905

Série Mi - Microfilms

- 1 Mi 178 Départements et communes, plans des bâtiments. 1^{ère} moitié XIX^e siècle
(B 7), Nérac, tribunal de première instance et prison
(B 9-10), Eysses, maison de détention
(B 11), Marmande, maison d'arrêt et de police municipale
(B 13), Nérac, maison d'arrêt
(B 14), Villeneuve, maison d'arrêt et de police municipale
(B 15), Agen, maison de correction
(B 29), Eysses, chapelle à construire à la maison de détention
(B 30), Eysses, atelier à la maison de détention
(B 34), Eysses, projet d'un hangar pour les forges de la maison de détention
Archives nationales, sous-série F 21, art. 1889.

Série Fi - Documents figurés

5 Fi - Fonds Lauzun

- 5 Fi Agen 30 Ancienne mairie et prison d'Agen.
Dessin P. Lapoque, photog. P. Lauzun, n. & b., dim. 0,12 x 0,17.

7 Fi - Cartes postales

- 7 Fi 322/17 Colonie d'Eysses, la cour d'honneur, (s.d.)
7 Fi 322/18 Idem.
7 Fi 322/33 La caserne d'Eysses (1907).
7 Fi 322/45 Villeneuve-sur-Lot (Eysses). Allée des platanes (s.d.).
7 Fi 322/46 Maison correctionnelle d'Eysses, cour intérieure (s.d.).
7 Fi 322/51 Villeneuve-sur-Lot (Eysses). Allée des platanes (s.d.).
7 Fi 322/76 Villeneuve-sur-Lot. Poste de la maison centrale à Eysses [1902].
7 Fi 322/122 Colonie correctionnelle d'Eysses. Vue générale [1930]

26 Fi - Plans communaux et départementaux

26 Fi 1/21-22, 26-27, 30-37, 39, 109-120, 156-160 Plans du palais de justice et de la maison d'arrêt d'Agen, ainsi que la prison municipale (XIX^e siècle).

26 Fi 157/2 Plan de la maison d'arrêt de Marmande (s.d.).

26 Fi 195/5-9 Plans de la maison d'arrêt de Nérac (XIX^e siècle).

26 Fi 323/7-11 Plans de la maison d'arrêt de Villeneuve-sur-Lot (XIX^e siècle).

26 Fi 323/12 Plan de la maison de détention d'Eysses (1812).

Archives municipales de Marmande

Les archives modernes de la ville de Marmande ne sont pas encore toutes classées. En l'état actuel des inventaires, on peut mentionner :

Série M - Bâtiments municipaux

1 M 23 Prison de la ville : travaux de réparation (an IX), travaux de maçonnerie, charpenterie et serrure (an XIII), vente de matériaux provenant de démolitions intérieures (1861), démolition de l'ancienne prison pour la construction de la caserne relogement des personnes habitant l'ancienne prison (1957).

an IX-1957

Archives municipales de Villeneuve-sur-Lot

Série I - Police³⁸

- 4 I Registre de correspondance avec le sous-préfet pour l'envoi des actes de décès survenus à la maison centrale de détention d'Eysses.
28 avril 1823-15 août 1825
- 4 I Correspondance relative à la suppression de la maison centrale d'Eysses et son remplacement par une colonie correctionnelle.
1891
- 4 I Projet d'installation à Eysses d'une école d'enfants de troupe : extraits de délibérations du conseil municipal, correspondance.
1918-1919

Série M - Bâtiments municipaux

Aménagement de l'ancienne prison départementale en théâtre municipal, suite à son rachat en 1929.

Sous-série 3 Fi - Photographies

- 3 Fi Vue des derniers étages de la prison départementale.
- 3 Fi Début de construction du théâtre à l'intérieur des murs de la prison.

Sous-série 4 Fi - Cartes postales (1910-1930 environ)

- 4 Fi Cartes postales du bâtiment de la maison d'éducation surveillée d'Eysses : cour d'honneur, cour intérieure, quartier cellulaire.
- 4 Fi Bataillon d'infanterie.
- 4 Fi Ateliers de menuiserie et de tailleurs.

³⁸Les archives étant en cours de reclassement, les documents n'ont pas encore leur cote définitive.

Archives nationales

Les cotes ci-après, issues de l'*Etat général des fonds des Archives nationales*³⁹, concernent les maisons centrales et les prisons départementales du territoire français, notamment le Lot-et-Garonne. On pourra aussi consulter l'*Etat sommaire des versements faits aux Archives nationales par les administrations et les ministères qui en dépendent*, tomes I à IV, Paris, - 1929-1962, ainsi que la *Table alphabétique des tomes I, II et III*, Paris, 1972.

Série F¹ - Ministère de l'Intérieur : administration générale de la France

F^{1a} 68 Circulaires sur les prisons. 1792-1858

Série F⁴ - Ministère de l'Intérieur : comptabilité générale

F⁴ 1863-1865 Prisons (dossier général et séries départementales). an V-an IX

Série F⁷ - Police générale

F⁷ 9926-10370 Détenus des maisons centrales (1840-1847). Individus en surveillance (1819-1832). Individus condamnés (1807-1858). Condamnés décédés (1822-1856). Condamnés libérés en surveillance dans les départements (1827-1846). Etats de libérations des bagnes et maisons centrales (1810-1853). Forçats (an XI--1845). Jugements militaires (1842-1859).

Série F¹³ - Bâtiments civils

F¹³ 1516-1519 Prisons des départements : délibérations des conseils généraux. 1814-1832

F¹³ 1529A-1934 Travaux des départements. 1791-1838

Série F¹⁶ - Prisons (1789-mi XIX^e siècle)

Toutes les cotes citées concernent les prisons, alors que leur administration était encore confiée au ministère de l'Intérieur.

F¹⁶ 2*, 308 Restauration des prisons.

³⁹ Rémi Mathieu (dir), *Les Archives nationales, Etat général des fonds*, t. II. 1789-1940, Paris, 1978, 656 p.

- 1808-1814
- F¹⁶ 101, 109-113, 121-176, 179-304 Prisons des départements : personnel, détenus, objets divers., mouvements et dépenses.
1790-1817
- F¹⁶ 103-108 Prisons, bagnes, chaînes de forçats et maisons centrales : études, notes, rapports, circulaires, correspondance et comptabilité.
1790-1836
- F¹⁶ 178, 323-397^B Maisons centrales de détention : dépenses, objets divers, administration générale, rapports, bulletins de population, caisses de réserve et états des condamnés à libérer.
an IV-1842
- F¹⁶ 398-424 Correspondance et rapports, travaux de construction et d'entretien.
an XIII-1838
- F¹⁶ 508-536 Affaires diverses : administration et dépenses, circulaires, règlements, ...
an II-1839
- F¹⁶ 799-830 Prisons des départements français, organisation, entretien et dépenses.
Révolution, Consulat et Empire

Série F²⁰ - Statistiques

- F²⁰ 705-706 Population des prisons départementales : tableaux de situation par département.
1844-1853
- F²⁰ 704, 708, 709 Id. Maisons centrales de détention.
1841-1856

Série BB - Ministère de la Justice

BB¹ - Personnel

BB³ - Affaires criminelles

- BB³ 39-45 Surveillance de haute police et mise à disposition du gouvernement.
1811-1832

BB¹⁸ - Correspondance générale de la division criminelle⁴⁰

- BB¹⁸ 1-940 Classement départemental : délits relatifs à la conscription et au recrutement ; affaires criminelles et correctionnelles.

⁴⁰Sécolène de Dainville-Barbiche, *Etat général des fonds...*, t.II, p. 606-616.

an III-1814

BB¹⁸ 943-1810 Classement chronologique antérieur à 1889 dont :

-BB¹⁸ 1202 Pétitions d'ouvriers contre les ateliers des prisons.

1830-1831

-BB¹⁸ 1025, 1037, 1095, 1193, 1208 Correspondance : désordres dans les prisons et les centrales.

1817-1840

-BB¹⁸ 1466, 1487 Id.

1847-1857

BB¹⁸ 1815-5292 Dossiers de la division criminelle de 1890 à 1955

BB¹⁸ 6001 et sv Dossiers banaux (BL), notamment :

- 1 BL Aliénés (1889-1927)

- 3 BL Colonies pénitentiaires, maisons de refuge (1865-1922)

- 21 BL Régime des prisons (1870-1935)

- 33 BL Etat des prisons ((1864-1929)

- 60 BL Crimes dans les prisons (1890-1931)

BB¹⁸ 6101 21 BL Exécution de la loi de 1875 : régime des prisons départementales (1875-1904)

BB¹⁸ 6136 33 BL Etat des prisons (1870-1935)

BB¹⁸ 6503 60 BL Faits divers dans les prisons (1890-1930)

Série BB²⁰ - Cours d'assises

Séries BB²¹-BB²⁴ - Grâces

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

* L'astérisque désigne un registre

SOMMAIRE

1 Y - Fonds de la préfecture

A - Dossiers généraux (1 Y 1-12)

Administration générale des prisons (1 Y 1-2)
Personnel pénitentiaire (1 Y 3-5)
Population carcérale (1 Y 6-12)

B - Maison centrale d'Eysses (1 Y 13-56)

Administration pénitentiaire (1Y 13-14)
Gestion de l'établissement (1 Y 15-36)
Personnel pénitentiaire (1 Y 37)
Population carcérale (1 Y 38-56)

C - Prisons du département, chambres de sûreté (1 Y 57-80)

PRISONS DÉPARTEMENTALES (1 Y 57-78)

Administration pénitentiaire (1 Y 57-61)
Gestion des établissements (1 Y 62-68)
Personnel pénitentiaire (1 Y 69-70)
Population carcérale (1 Y 71-78)

CHAMBRES DE SÛRETE DU DÉPARTEMENT (1 Y 79)

DÉPÔT DE MENDICITÉ DE LAS A AGEN (1 Y 80)

D - Établissements pour jeunes détenus (1 Y 81-123)

COLONIE CORRECTIONNELLE, MAISON D'ÉDUCATION SURVEILLÉE D'EYSSSES (1 Y 81-115)

Administration pénitentiaire (1 Y 81-83)
Gestion des établissements (1 Y 84-95)
Personnel pénitentiaire (1 Y 96-104)
Jeunes détenus (1 Y 105-115)

QUARTIER CORRECTIONNEL DE VILLENEUVE-SUR-LOT (1 Y 116-119)

Aménagement du bâtiment, entretien (1 Y 116)
Entreprises de fournitures, travaux industriels (1 Y 117)
Jeunes détenus (1 Y 118-119)

QUARTIER CORRECTIONNEL D'AGEN (1 Y 120)

JEUNES DÉTENUS HORS DU DÉPARTEMENT (1 Y 121-123)

2 Y - Fonds des établissements pénitentiaires (2 Y 1-473)

A - Maison centrale d'Eysses (2 Y 1-43)

B - Prisons départementales (2 Y 44-304)

MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION D'AGEN (2 Y 44-173)

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE MARMANDE (2 Y 174-216)

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE NERAC (2 Y 217-250)

MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE VILLENEUVE-SUR-LOT (2 Y 251-304)

C - Établissement d'éducation correctionnelle d'Eysses (2 Y 305-473)

Registres d'écrou (1 Y 305-326)

Dossiers individuels des pupilles d'Eysses (1 Y 327-473)

Tableau des abréviations

A.D.	Archives départementales
art.	article
ed.	édition
p.	page
t.	tome